

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **30 mars 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 mars 2026**

OBJET : D2026-2-4

Election des membres de la
Commission d'Appel
d'Offres

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : SOULARD D à MOREAU J ; MOREAU Emeline à FORESTIER-BRUN F

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

La Commission d'Appel d'Offres est une instance obligatoire dont le fonctionnement est encadré par les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Contrairement aux commissions municipales classiques, elle dispose d'un véritable pouvoir de décision : elle choisit l'attributaire du marché. La CAO n'a pas vocation à attribuer tous les marchés. Sa compétence est requise uniquement lorsque la valeur estimée du besoin dépasse les seuils de procédure formalisée. À compter de janvier 2026, ces seuils sont fixés à :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services des collectivités.
- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux.

En dessous de ces montants (procédures adaptées), l'attribution relève de Monsieur le Maire ou du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est président de droit de la CAO (autorité habilitée à signer le marché).

Le conseil municipal élit en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection de suppléants en nombre égal aux titulaires est obligatoire. L'élection des membres de la CAO se fait au scrutin de liste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, élit la liste suivante pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

Michel GAUDILLERE

Fabien GERACI

Joël JOUANNET

Jean-Pierre NARDOU

Christian CHAUSSAT

AR Prefecture

016-211600614-20260331-D2026_2_4-DE
Reçu le 01/04/2026

Suppléants :

Laure BOURGADE
Daniel ROUHIER
Giles MASSON
Julien LILLAUD
Jérôme MOREAU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 31 mars

Pour copie conforme :

En Mairie, le 31 mars 2026

Le Maire,

Michel BUISSON